

Secrétariat de liturgie O. Cist et Commission de liturgie OCSO
LETTRE LITURGIQUE 2023-2024

29 septembre 2023
(modifications du 20 septembre 2024)

Chères sœurs, chers frères,

Le dernier bulletin liturgique a été publié en 2021. En 2022, l'OCist et l'OCSO ont célébré leurs Chapitres généraux. Cela a conduit à plusieurs changements dans les commissions liturgiques de nos ordres. Cela valait certainement la peine d'attendre. Cette lettre a été rédigée conjointement par tous les membres du Secrétariat de la Liturgie OCist et de la Commission de Liturgie OCSO. Étant donné qu'il y a beaucoup à signaler sur les dernières années, il n'est pas possible d'entrer dans les différents points de manière suffisamment détaillée. Nous nous excusons.

Des nouvelles de nos Ordres

En septembre 2022, l'OCSO a célébré son Chapitre général à Assise. Là, le nouveau Graduale cisterciense a été présenté et une nouvelle commission liturgique a été créée. L'Abbé Général Bernardus Peeters écrit à ce propos : « Cette Commission comprend Dom Hugues Chapelain de Seréville (ancien Abbé de Notre Dame des Neiges, aujourd'hui à Cîteaux) et Sœur Patrizia Girolami (Valserena, Italie). Il a été demandé à ces deux membres de travailler en étroite collaboration avec l'OCist. Le désir de notre Chapitre Général est qu'il y ait une commission liturgique commune (avec l'OCist), mais aussi qu'il y ait toujours une commission liturgique séparée. Sœur Karla Gonçalves de la communauté de Wrentham (USA) et P. Ruben Lacón de la communauté d'Azul (Argentine) ont également été nommés par l'OCSO comme membres de la Commission liturgique. En octobre 2022, l'OCist a célébré son Chapitre général à Rome. Le Secrétaire de Liturgie de l'OCist a prononcé son rapport et a présenté les nouveaux livres suivants, parmi lesquels : L'Usus Cisterciensis, le Graduale Cisterciense, le bréviaire multilingue commun, etc. Le Chapitre général a pris les décisions suivantes concernant la liturgie.

- le Graduel Cistercien a été approuvé. Le Secrétariat Liturgique l'améliorera, il se soumettra au Saint-Siège et l'Abbé Général l'enverra imprimer selon l'art. 83§g de l'OCO.

- Le Chapitre général est favorable à une commission liturgique conjointe avec l'OCSO. Le Conseil de l'Abbé Général décidera de ses statuts.

- Le Conseil Abbé Le Général a été délégué pour choisir les membres de la Commission liturgique de l'OCist. Les membres suivants ont été choisis : Sr Judit Fejérdy (Kismaros), le P. Célestin Noebel (Heiligenkreuz) en qualité de Secrétaire, P. Thomas d'Aquin Thai Van Dung (Phuoc Son), le P. Antoine Woehl (Lérins).

- Les bienheureux suivant peuvent être inclus dans le calendrier OCist en tant que « Memoria ad libitum » :

- 16 mars : Bx. Siméon Cardon et ses compagnons., moines et martyrs, O. N. ;
- 8 mai : Bx. Christian de Chergé, prêtres, et ses compagnons, religieux, martyrs O. N. ;
- 17 juin : Bx. Marie-Joseph Cassant, prêtre et moine O. N.
- 9 septembre : Bx. Guillaume de Saint Théodoric, abbé O. N.
- 4 décembre : Bx. Pius Heredia Zubia, prêtre, et ses compagnons martyrs O. N.
- 15 décembre : Bx. Anastase-Jean Brenner, prêtre et martyr. O. N.

- ATTENTION : Le Saint-Siège n'a pas encore approuvé cette décision, ces saints ne sont donc pas encore inscrits au calendrier et ne peuvent pas être célébrés liturgiquement.

- Les saints suivants (avec le degré de « pro missa ad libitum ») doivent rester dans le

calendrier de l'Ordre :

- 8 février : S. Etienne de Muret, abbé ;
- 19 mai : S. Pierre Caelestin, pape et ermite ;
- 30 août: S. Guérin, évêque O. N.
- 7 novembre : Saint-Willibrord, évêque ;
- 26 novembre : S. Silvestre, abbé.

• Le Chapitre général a confié au Secrétariat Liturgique OCist la tâche de garder le contacts avec la Confédération Bénédictine et l'OCSO pour obtenir une plus grande uniformité dans les calendriers des ordres religieux, sans abandonner cependant les éléments essentiels du calendrier actuel. Cela peut être approuvé « provisoirement » ou définitivement par l'Abbé Général.

- Si possible, à l'avenir il devrait y avoir un seul calendrier liturgique avec l'OCSO.

• L'article 85§b de l'OCO a été modifié pour qu'à l'avenir l'Abbé Général puisse nommer non seulement des moines, mais aussi des moniales comme lecteurs et acolytes, à condition qu'il soit accompagné d'une lettre de approbation par le supérieur canonique. La première réunion conjointe de tous les membres du Secrétariat de Liturgie Ocist. et de la Commission de Liturgie OCSO s'est tenue à Lérins en septembre 2023.

La deuxième rencontre conjointe a eu lieu à Valserena en septembre 2024. Elle a débuté par une journée d'étude sur « Sacrosanctum Concilium et Desiderio Desideravi » sous la direction du professeur Pierangelo Muroli (Urbaniana, Sant'Anselmo), à laquelle a également participé l'Abbé général Mauro-Giuseppe Lepori OCist. Il est important que notre travail liturgique au service de nos Ordres travaille pour vous et avec vous. Nous sommes donc reconnaissants pour toutes suggestions, propositions, questions, éloges et critiques. Dites-nous ce dont vous avez besoin et contactez-nous à tout moment en transmettant vos questions. Cette requête s'applique tant bien aux Supérieurs qu'aux novices ! Nous sommes également reconnaissants envers toute personne souhaitant collaborer avec nous sur divers projets. Votre soutien est toujours le bienvenu.

Décès

Deux frères qui, dans le passé, étaient actifs au sein de la Commission liturgique OCist sont récemment décédés : le Père abbé Leo van Schaverbeeck OCist (+ 24. 2. 2023), de l'abbaye de Bornem en Belgique (cette abbaye jouait autrefois un rôle important dans la liturgie cistercienne), et Dom Cornelius Jackiewicz OCist (+ 13. 5. 2023), de l'abbaye de Mogi?a à Cracovie, dont il fut prieur, et qui montra un grand intérêt pour la liturgie. Que le Seigneur leur accorde le repos éternel.

Formation liturgique

De temps en temps, nous recevons des demandes de matériel pour la formation liturgique (surtout pour le noviciat) dans nos Ordres ou pour des cours communs. Cette demande est très importante et nous la prenons au sérieux. Si vous avez des souhaits, des suggestions ou des idées à ce sujet, n'hésitez pas à nous en faire part.

Chaîne YouTube "Liturgie cistercienne"

Nous sommes en train de mettre en place un chanel YouTube "Cistercian Liturgy". Nous voulons y mettre en ligne du matériel pour la formation liturgique (p.ex. des conférences) ainsi que des exemples concrets de liturgie dans les monastères de nos ordres. Veuillez envoyer vos suggestions et votre matériel à CistLit.media@gmail.com

<https://www.youtube.com/@CistercianLiturgicalCommission>

<https://open.spotify.com/show/53Tkd7jrycR4crDqIXavDq>

Lettres circulaires de Dom Alberic Altermatt

Dom Alberic Altermatt OCist est actif dans le travail liturgique de notre Ordre depuis des décennies. Il écrit un grand nombre de belles et précieuses circulaires liturgiques. Ceux-ci ont été traduits en plusieurs langues. Malheureusement, ces lettres n'ont pas été archivées dans toutes les langues et ne peuvent donc pas être rendues accessibles. Nous aimerions les rendre disponibles, donc si quelqu'un possède encore ces lettres, veuillez nous les envoyer par courrier électronique. Toutes les langues sont les bienvenues. Merci.

Traducteurs

Nos newsletters ne peuvent faire leur travail que si elles sont lues. Cela nécessite de bonnes traductions. Malheureusement, il est toujours très difficile de trouver des traducteurs pour les différentes langues. Si vous souhaitez nous soutenir, veuillez nous contacter.

Graduel Cistercien

Les travaux sur le Graduel Cistercien avancent bien. Il existe actuellement des versions d'essai qui sont testées dans certains monastères. L'impression de la version finale est prévue pour le printemps 2025. Nous sommes impatients de concevoir une belle couverture pour ce nouveau livre important. S'il y a des personnes créatives dans vos communautés ou environnement, elles sont invitées à proposer un design pour la couverture. Les spécifications sont les suivantes : la taille est d'environ 24 x17 cms ; le style doit être contemporain, mais aussi pouvoir être attrayant même dans quelques années. Au moins un symbole chrétien doit être implicite ou reconnaissable. La mention « Graduale Cisterciense » doit apparaître sur le dos et/ou la couverture. Le reste est laissé à la liberté artistique. Veuillez envoyer vos propositions à : graduale@stift-heiligenkreuz.at

Cours en ligne « Liturgie vécue »

Informations et inscriptions : <https://www.ocist.org/ocist/index.php/fr/cours-online-fr>

Nouvelles de l'Église universelle

- *Desiderio desideravi*

Le 29 juin 2022, le pape François a publié l'exhortation apostolique *Desiderio desideravi* sur la formation liturgique du peuple de Dieu. Nous recommandons vivement à tous ceux qui n'ont pas encore lu cette lettre de la lire. Ce texte est également idéal pour une lecture commune en communauté, comme base d'un échange communautaire sur le thème de la liturgie. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé tiré de Vatican News.

Avec ses 65 paragraphes, la lettre honore la liturgie telle qu'elle est promue par le Concile Vatican II et appelle à une plus grande éducation liturgique. *Desiderio desideravi* suit le motu proprio du Pape, *Traditiones custodes*, qui avait clairement limité la célébration de la messe selon le rite traditionnel. La teneur de la nouvelle lettre est différente : pas de règles ni d'instructions, mais plutôt une méditation sur la beauté de la célébration liturgique et son rôle dans l'évangélisation.

L'appel final de la lettre est important : « Abandonnons les controverses pour écouter ensemble ce que l'Esprit dit à l'Église, gardons la communion, continuons à nous émerveiller devant la beauté de la Liturgie ».

Le pape François présente la liturgie comme le lieu de rencontre avec le Christ vivant. « Nous n'avons pas besoin d'un vague souvenir de la Dernière Cène : nous avons besoin d'être présents à cette Cène, de pouvoir écouter sa voix, manger son Corps et boire son Sang » (n°11), écrit le Pape, surtout compte tenu des nombreuses célébrations qui ont été « retransmises » en ligne pendant la pandémie du coronavirus. Il veille à ce que « la beauté de la célébration chrétienne et ses conséquences nécessaires dans la vie de l'Église ne soient pas gâchées par une compréhension superficielle et réductrice de sa

valeur ou, pire encore, par son exploitation au service d'une vision idéologique, quelle qu'elle soit » (n° 16).

François souligne que la participation au sacrifice eucharistique "n'est pas une réalisation de notre part", dont "nous pouvons nous vanter devant Dieu et devant nos frères", et que la liturgie "n'a rien à voir avec un moralisme ascétique: c'est le don de la Pâque du Seigneur qui, accueilli avec docilité, renouvelle notre vie". Nous ne pouvons entrer au Cénacle que par la force d'attraction de son désir de manger la Pâques avec nous" (n° 20).

Bien que le Pape soutienne la nécessité de redécouvrir la beauté de la liturgie, il précise également qu'il condamne «la recherche d'un esthétisme rituel qui se satisfait uniquement du soin de la formalité extérieure d'un rite ou se contente de l'observance scrupuleuse des rubriques» (n° 22). Et il continue : «cette affirmation ne vise en aucune manière à cautionner l'attitude inverse qui confond la simplicité avec une banalité bâclée, l'essentialité avec une superficialité ignorante, le concret de l'action rituelle avec un fonctionnalisme pratique exaspéré» (n° 22).

Selon le Pape, « chaque aspect de la célébration doit être soigné (espace, temps, gestes, paroles, objets, vêtements, chants, musique, ...) et chaque rubrique doit être respectée : cette attention serait suffisante pour éviter de priver l'assemblée de ce qui lui est dû, c'est-à-dire du mystère pascal célébré dans la modalité rituelle qu'établit l'Église » (n° 23). Il faut cependant ajouter quelque chose de décisif : « l'étonnement » devant le mystère de la fraction du pain et de la résurrection. En effet, si nous manquons « l'émerveillement pour le mystère pascal » présent « dans le concret des signes sacramentels », nous pourrions réellement risquer d'être imperméables à l'océan de grâce qui inonde chaque célébration » (n° 24).

François précise que l'étonnement dont il parle n'a rien à voir « avec l'expression vague 'sens du mystère' ». L'étonnement dont parle le Pape n'est pas une sorte d'étonnement face à une réalité obscure ou à un rite énigmatique, mais est, "au contraire, l'émerveillement devant le fait que le dessein salvifique de Dieu nous a été révélé dans la Pâque de Jésus, dont l'efficacité continue à nous atteindre dans la célébration des "mystères", c'est-à-dire des sacrements" (n° 25).

Comment, alors, retrouver la capacité de vivre pleinement l'événement liturgique ? Face aux épreuves et aux tensions de la post-modernité ou de l'individualisme, le Pape nous invite à revenir aux grands textes du Concile. « Si la Liturgie est « le point culminant vers lequel tend l'action de l'Église et, en même temps, la source d'où émane toute son énergie » (Sacrosanctum Concilium, n° 10), nous comprenons bien l'enjeu de la question liturgique" (n. 31).

Cela amène François à aborder la question des discussions, parfois même vives, sur le rite et la liturgie. « Il serait banal de lire les tensions, malheureusement présentes autour de la célébration, comme une simple divergence entre différentes sensibilités envers une forme rituelle. Le problème est avant tout ecclésiologique. Je ne vois pas comment on peut dire reconnaître la validité du Concile - même si cela m'étonne un peu qu'un catholique puisse prétendre ne pas le faire - et ne pas accepter la réforme liturgique née du Sacrosanctum Concilium» (n°31). Derrière les discussions sur le rituel se cachent donc différentes visions de l'Église.

Notre groupe de travail a décidé de s'appuyer sur les lignes directrices contenues dans ce document. De cette manière, nous suivons également le désir exprimé par l'Abbé Général Mauro-Giuseppe.

- *Liturgie des Heures*

La version latine actuelle de *Liturgia Horarum* (Editio typica) a été réimprimée. Pour le moment, seuls les volumes 1 et 2 sont disponibles à la Librairie du Vatican ou en ligne.

- Audience papale avec des professeurs de liturgie

La liturgie est une joie du Saint-Esprit, et non une simple célébration mondaine. Le pape François l'a souligné lors d'une audience au Vatican avec l'Association des professeurs de liturgie. La liturgie est « joyeuse », imprégnée de la « joie du Saint-Esprit », et c'est pourquoi il est incompréhensible qu'une liturgie soit célébrée sur un « ton funèbre ». C'est une erreur, a déclaré le pape à ses interlocuteurs au Vatican. "La liturgie est toujours joyeuse parce qu'elle chante les louanges du Seigneur", a-t-il ajouté dans son discours. L'Association des professeurs a été fondée après le Concile Vatican II et célèbre cette année son 50e anniversaire. François dit alors :

«Le progrès dans la compréhension et aussi dans la célébration liturgique doit toujours être enraciné dans la tradition, qui fait toujours avancer dans le sens que le Seigneur veut. Il existe un esprit qui n'est pas celui de la vraie tradition : l'esprit mondain de « l'arriération », à la mode aujourd'hui : penser qu'aller aux racines signifie revenir en arrière. Non, ce sont des choses différentes. Si vous allez aux racines, les racines vous élèvent toujours. Comme l'arbre qui pousse à partir de ce qui vient de ses racines. Et la tradition, c'est vraiment aller aux racines, car c'est la garantie de l'avenir, comme disait Mahler."

Au lieu de cela, « l'arriération fait deux pas en arrière parce que 'on a toujours fait ainsi' » poursuivi le Pontife. « C'est une tentation dans la vie de l'Église qui [...] conduit à un restaurationisme mondain, déguisé en liturgie et en théologie, mais il est mondain », a déclaré François.

« Et le restaurationisme est toujours mondanité : c'est pourquoi l'auteur de la Lettre aux Hébreux dit : « Nous ne sommes pas des gens qui regardons en arrière ». Non, vous avancez, selon la ligne que vous donne la tradition. Revenir en arrière, c'est aller à l'encontre de la vérité et aussi à l'encontre de l'Esprit. Faites bien cette distinction. Parce que dans la liturgie, nombreux sont ceux qui disent être « selon la tradition », mais ce n'est pas le cas : tout au plus seront-ils traditionalistes. Un autre a dit que la tradition est la foi vivante des morts. Mais le traditionalisme c'est plutôt la foi morte de certaines personnes vivantes. Ils tuent ce contact avec les racines et reculent. Attention : aujourd'hui, la tentation est un restaurationisme déguisé en tradition. »

Ministère des catéchistes

Avec le motu proprio *Antiquum ministerium* du 10 mai 2021, le pape François a officiellement introduit le ministère des catéchistes dans l'Église. Entre-temps, le Dicastère du Culte divin a également publié le rite liturgique pour l'institution des catéchistes. Les *praenotanda* précisent entre autres que : « de préférence, ne devraient pas être institués comme catéchistes : [...] des religieux et des religieuses (indépendamment de leur appartenance à des Instituts dont le charisme est la catéchèse), à moins qu'ils ne jouent le rôle de représentants d'une communauté paroissiale ou de coordinateurs de l'activité catéchétique. On rappelle qu'en l'absence de ministres institués, ils peuvent - comme tous les baptisés - exercer leurs ministères "de fait", précisément en vertu du Baptême, qui est aussi le fondement de leur profession religieuse" (n° 8).

- Maître des cérémonies pontificales

En août 2021, le maître de cérémonie du pape Guido Marini a été nommé évêque diocésain de Tortona et consacré évêque par le pape François le 17 octobre 2021. Il a été remplacé par Diego Ravelli, nommé archevêque titulaire de Recanati par le pape François le 21 avril 2023. Sa consécration épiscopale a eu lieu le 3 juin 2023. En 2010, Mgr Ravelli a obtenu le doctorat en études liturgiques à l'Université Pontificale de Saint-Anselme sous la direction de Silvano Maggiani OSM avec une thèse intitulée "De la solennité de la Chaire de Saint Pierre dans l'histoire et la forme de la messe de la Basilique Papale au Vatican".

_ Audience papale pour les maîtres de cérémonie épiscopaux

François a critiqué les homélies trop longues et excessives. Cela ne devrait pas arriver, a déclaré le Pape lors d'une audience avec les participants à un cours organisé par l'Institut pontifical de Saint-Anselme pour les responsables diocésains des célébrations liturgiques. Dans son discours, le Pape a parlé de la mise en œuvre de la réforme liturgique suite au Concile Vatican II.

«Une célébration qui n'évangélise pas n'est pas authentique», a déclaré le Pape. Tout au plus, «c'est un "ballet", un beau ballet, esthétique, très beau, mais ce n'est pas une célébration authentique», a-t-il ajouté, s'éloignant du texte écrit du discours. Seule la rencontre avec le Seigneur peut émerveiller les gens, a-t-il poursuivi. L'un des aspects les plus complexes de la réforme liturgique était sa mise en œuvre pratique, c'est-à-dire la question de savoir comment ce que les Pères conciliaires avaient statué devaient être mis en œuvre dans la vie quotidienne.

«Enfin, je vous exhorte à veiller au silence», a déclaré le Pape. Nous vivons à une époque de communication, a déclaré François... «Mais nous parlons, nous parlons... Il manque le silence et l'étonnement. Surtout avant les célébrations, qui sont parfois considérées comme des rencontres sociales où l'on parle : « Ah, comment vas-tu ? » et puis de longues conversations commencent. Mais cela vaut aussi pour les prêtres. Le silence doit avant tout aider l'assemblée et les concélébrants à se concentrer sur ce qu'ils vont faire. « Les sacristies sont souvent bruyantes avant et après les célébrations, mais le silence s'ouvre et prépare au mystère : c'est le silence qui prépare au mystère, permet l'assimilation, laisse résonner l'écho de la Parole entendue. La fraternité c'est beau, c'est bien de se saluer, mais c'est la rencontre avec Jésus qui donne sens à notre rencontre, à nos retrouvailles. Il faut redécouvrir et valoriser le silence !»

D'un autre côté, il y a un moment où il faut parler. C'est l'heure de l'homélie, a expliqué le Pape : « Et je voudrais souligner cela en particulier ! Et là, je dis quelque chose qui a à voir avec le silence, mais pour les prêtres : s'il vous plaît, faites de bonnes homélies... sinon c'est un désastre... Parfois j'entends quelqu'un dire : "Oui, je suis allé à la messe dans cette paroisse, mais... c'était une bonne leçon de philosophie" ou "oh, quarante, quarante-cinq minutes de sermon"... Chers prêtres, s'il vous plaît, huit, dix minutes et pas plus, comprenez-vous ? Il doit toujours y avoir une pensée, une affection et une image et l'assemblée ramène quelque chose à la maison. J'ai déjà souligné cela dans la joie de l'Évangile

L'homélie n'est pas une conférence, c'est comme un sacrement. "Mais la prédication est comme un sacrement, ce n'est pas une leçon. Il se prépare dans la prière, il se prépare avec un esprit apostolique. S'il vous plaît, « les homélies, qui en général sont un désastre", a répété avec urgence le Pape dans son allocution.

(Vatican News, 20 janvier 2023)

- *Éclaircissements sur "Traditiones custodes"*

Avec le motu proprio *Traditiones custodes* (16 juillet 2021), le pape François a réorganisé la célébration de la liturgie dans sa forme d'avant la réforme. Le pouvoir de le réglementer appartient désormais presque exclusivement à l'évêque. Dans une lettre du 4 décembre 2021, le Préfet du Dicastère du Culte divin a répondu à certaines ambiguïtés et a introduit de nouvelles règles. En bref, les points les plus importants : Les célébrations selon les anciens « *Rituale Romanum* » et « *Pontificale Romanum* » ne sont généralement pas autorisées. Les prêtres qui refusent la concélébration ne peuvent pas célébrer la messe selon le « *Missale Romanum* » de 1962. Les diacres et autres personnes autorisées ont également besoin de l'autorisation de l'Ordinaire du lieu s'ils souhaitent participer à la célébration de la messe.

- *Ton cistercien pour les préfaces*

Nous tenons à souligner que nous travaillons sur un livre dont toutes les préfaces seront

imprimées en latin avec le ton cistercien. Les préfaces du Proprium de certains monastères seront également imprimées en annexe. Approprié . Chacun est invité à nous envoyer ses préfaces afin que nous puissions les inclure.

- Liturgie dans l'Ordre Dominicain

De temps en temps, nous recevons des initiatives de l'Ordre Dominicain. Le directeur de la Commission liturgique est le P. Dominik Jurczak OP (d.jurczak@liturgia.dominikanie.pl). Deux frères de Suisse et des Pays-Bas souhaitent promouvoir le répertoire grégorien de l'Ordre. C'est pourquoi ils ont fondé « OP Chant ». Chaque semaine, ils enregistrent sur YouTube : www.opchant.com et <https://youtube.com/c/OPChant>. A Cracovie se trouve le "Centre Liturgique Dominicain". Ils promeuvent la beauté dans la liturgie et proposent des ateliers, des conférences, etc. Leur attention se porte sur la musique, particulièrement le chant grégorien mais aussi la polyphonie (ancienne et nouvelle). Voir <https://dlc.foundation/> est le Père Lukasz Misko OP (l.misko@dlc.foundation).

Questions et réponses

Pour les questions et réponses, vous pouvez utiliser le forum www.liturgia-ocist.org. Toutes les réponses reflètent l'opinion des auteurs et ne prétendent ni être complètes, ni entièrement exactes.

Vous pouvez à tout moment nous envoyer d'autres questions dans votre langue à : liturgia@ocist.org

- Le *Te Deum* et le *Te decet laus* sont-ils chantés lors des veillées des dimanches et jours fériés ?

Ces questions conduisent à plusieurs reprises à des erreurs dans notre ordo, car l'utilisation est mal réglementée et les normes sont difficiles à trouver. On les retrouve dans le Rituel Cistercien (latin : Langwaden 1998). Vous trouverez ici le règlement de l'OCSO, quelques pages après celui de l'Ocist. Ceux-ci diffèrent quelque peu. Pour l'Ocist, on dit que nous pouvons continuer à suivre les lignes directrices de l'Office de la Règle de St Benoît, c'est-à-dire : avant l'Évangile, le *Te Deum*, puis le *Te decet laus*. Cependant, d'autres prescriptions existent et sont donc possibles. Au sein de l'OCSO, le *Te Deum* - comme dans la Liturgie romaine des Heures - est omis pendant le Carême ; dans l'Ocist, cependant, il est aussi chanté pendant le Carême. Pour l'OCSO, il est dit que les vigiles des jours fériés officiels et des jours fériés célébrés peuvent être simplifiées. Selon l'Ocist, on lit : « Il reste la possibilité de célébrer la prière chorale selon les indications de la Règle de Saint Benoît (chapitres 8 à 18) ».

- Les évêques peuvent-ils concélébrer une messe dans laquelle un prêtre (ou un abbé) est le célébrant principal ?

Numéro IGMR. (n°92) : « Toute célébration légitime de l'Eucharistie est dirigée par l'Évêque, soit personnellement, soit par l'intermédiaire des prêtres, ses collaborateurs. Lorsque l'évêque assiste à une messe avec la participation du peuple, il est très approprié qu'il célèbre lui-même l'Eucharistie et qu'il associe les prêtres à l'action sacrée, comme concélébrants. Ceci n'est pas tant fait pour accroître la solennité extérieure du rite, mais pour exprimer plus clairement le mystère de l'Église, le « sacrement de l'unité ». Si l'Évêque ne célèbre pas l'Eucharistie, mais en confie la tâche à d'autres, il est bon que lui-même, portant la croix pectorale, l'étole et la chape sur l'aube, préside la liturgie de la Parole et donne la bénédiction à la fin de la messe". Bien qu'il existe des rites liturgiques dans lesquels un évêque concélébre l'Eucharistie présidée par un prêtre (par exemple lors de la consécration d'un abbé territorial), cela ne devrait pas être la règle, mais l'exception. Si l'évêque célèbre une messe sans concélébrer, il lui convient de le faire en habit de

choeur.

- Quand se frappe-t-on la poitrine pendant la liturgie ?

Le Missel exige de se frapper la poitrine seulement à deux moments : 1) dans l'acte pénitentiel de la messe avec les mots « par ma faute » (mea culpa). Cela s'applique également lorsque l'acte pénitentiel est prononcé pendant les complies. 2) Dans le Canon romain, tous les concélébrants se frappent la poitrine aux mots : « Et nous, pécheurs » (nobis quoque peccatoribus).

- Quel est le début correct de la Litanie de Tous les Saints ? Kyrie et invocation du Dieu Trinité ?

La version actuelle et contraignante de la Litanie de Tous les Saints (également connue sous le nom de Grande Litanie) a été publiée dans le « Calendarium Romanum » en 1969. Il existe deux options pour le début de la litanie pour l'invocation de Dieu : soit « Kyrie, eleison - Christe, eleison - Kyrie, eleison » ou les mots : « Pater de caelis Deus, - Fili Redemptor mundi Deus, - Spiritus Sancte Deus, - Sancta Trinitas, unus Deus ».

- Existe-t-il des normes liturgiques pour l'adoration eucharistique ?

Oui, elles ont été publiées dans le rituel « De Sacra Communion et de cultu mysterii Eucharistici extra Missam » de 1973. Il contient également des normes sur la communion des malades et sur les processions. Voir aussi le cc. 934-944 du CIC.

- Dans notre communauté, pendant la célébration de la messe, nous nous tenons dans les stalles du chœur dans un ordre différent de celui pendant la prière chorale. Pourquoi?

Dans notre ordre, il existe une tradition selon laquelle, pour la célébration de la messe, la communauté occupe les stalles les plus proches de l'autel, de sorte que le membre le plus haut gradé de son côté du chœur occupe la place la plus proche de l'autel. Cela signifie que le supérieur occupe le siège le plus proche de l'autel et que l'ordre de tous les autres dans les stalles du chœur est inversé. Quand le chœur prie, le Supérieur retourne à sa place habituelle et les autres aussi. Pourquoi ça ? Peut-être parce que l'idée est que le salut vient de l'autel et que le Supérieur doit en être le plus proche. Le Supérieur va aussi à la communion en premier, il est donc plus facile pour chacun d'y aller dans le bon ordre. C'est une tradition de l'ordre, mais ce n'est pas absolument obligatoire.

- Jusqu'à présent, après la prière des Vêpres et des Laudes, nous avons récité le "Benedicamus Domino", puis le "Divinum auxilium" et le "Fidelium animæ", suivis de l'antienne mariale. Est-ce que ça va ?

Ce n'est pas facile de répondre. Il y a beaucoup de sens d'insérer ces prières pour les absents et les défunts dans les Prières litaniques ou le Kyrie avant l'Oraison Dominicale, elles ne seraient alors plus nécessaires à la fin des Heures canoniques. Si ces intentions ne sont pas incluses dans les prières litaniques, il est alors possible de les dire après l'antienne mariale.

- Quelle antienne mariale est chantée aux Vêpres selon la coutume de l'Ordre ? Il existe différentes règles. Lesquelles suivre ? Sont-elles aussi chantées lors des fêtes mariales ? Il n'existe actuellement aucune règle contraignante dans notre Ordre. L'une est proposée par l'annuaire OCist. La Liturgie des heures de l'abbaye de Heiligenkreuz, en Autriche, propose également un ordre basé sur la tradition de l'Ordre : « Alma Redemptoris Mater » (Avent et Noël, jusqu'au 2 février), « Ave Regina Caelorum » (du 3 février au mercredi des Cendres exclusif et du 14 août au début de l'Avent), « Sancta Maria » (pendant le Carême et du lundi après la Pentecôte au 13 août), « Regina caeli laetare » (Temps Pascal). Chaque monastère est invité à s'orienter sur l'un de ces ordres ou à en choisir un plus adapté. Si vous souhaitez établir une réglementation « définitive », veuillez nous en

informer.

Dans certains endroits, ces antiennes sont omises les jours de commémoration de la Vierge Marie. Cela est dû au fait qu'il était autrefois d'usage de faire une commémoration de la Bienheureuse Vierge Marie - avec antienne, versets et oraisons - à la fin des Grandes Heures.

Cependant, si l'Office du jour comportait une prière mariale, cette commémoration supplémentaire était évidemment omise.

Là où cette commémoration est encore pratiquée dans le sens décrit ci-dessus, elle est évidemment omise les jours où l'on commémore la Mère de Dieu. Sinon, il est tout à fait logique de chanter également l'antienne mariale.

- Faut-il / peut-on prier des psaumes imprécatoires ?

L'IGLH déclare au n° 131 : « Les trois psaumes 58 (57), 83 (82) et 109 (108), dans lesquels prévaut le caractère imprécatoire, sont exclus du psautier actuel. De même, certains versets de certains psaumes ont été omis comme indiqué au début du psaume. L'omission de ces textes est due uniquement à une certaine difficulté psychologique. En fait ces mêmes psaumes imprécatoires se retrouvent dans la piété du Nouveau Testament, par exemple dans l'Apocalypse aux chapitres 6 et 10, et en aucun cas ils n'ont l'intention de conduire à la malédiction. » Ce sont les lignes directrices de la prière selon la Liturgie romaine des Heures. Cependant, il existe également de nombreux bréviaires approuvés dans lesquels tous les psaumes sont imprimés dans leur intégralité. Dans tous les cas, nous recommandons une étude intensive de ces « psaumes imprécatoires », car leur compréhension, qu'ils soient priés liturgiquement ou non, peut enrichir la prière personnelle.

- Le jour de l'ouverture du Chapitre Général, du Chapitre de Congrégation et le jour de l'élection, nous célébrons la messe votive au Saint-Esprit dans la communauté.

Cependant, si ces jours tombent un dimanche ou lors d'un temps privilégié peut-on quand même célébrer la messe au Saint-Esprit ?

C'est une belle, bonne et importante tradition. Les règles pertinentes se trouvent dans l'IGMR n. 376 :

« Les jours où il y a une commémoration obligatoire ou une fête de l'Avent jusqu'au 16 décembre, de la période de Noël à partir du 2 janvier et de la période de Pâques après l'octave de Pâques, les messes pour besoins divers et votives sont en soit interdites. Toutefois, si une nécessité authentique ou une utilité pastorale l'exige, dans la messe avec la participation du peuple, la forme correspondant à cette nécessité ou utilité peut être utilisée, au jugement du recteur de l'église ou du prêtre célébrant lui-même ».

- Dans notre congrégation, nous célébrons l'anniversaire de la mort de notre fondateur comme une solennité avec trois lectures et le Credo. Que faisons-nous lorsque ce jour tombe un dimanche ?

Un défunt ne peut être célébré comme une solennité. C'est interdit. Cela n'est possible que s'il a été béatifié. Une messe d'action de grâce peut être célébrée, c'est possible. Deux lectures suffisent, on peut toujours chanter le Gloria, mais on n'utilisera le Credo que le dimanche.

- Notre Chapitre de Congrégation souhaite que la fête de chaque Abbé soit célébrée comme une solennité. Est-il possible ?

Ce n'est pas une bonne chose. La fête de l'Abbé n'est pas un motif de solennité. Les jours des fêtes des autres membres de la communauté ne le sont pas non plus...

- Le Chapitre de Congrégation a-t-il le droit de déterminer quels jours sont des solennités, des jours fériés ou des jours de commémoration ?

Chaque Congrégation, comme chaque diocèse ou ordre religieux, peut avoir son propre calendrier approuvé par le Saint-Siège. Cependant, il faut tenir compte des normes du « *Calendarium Romanum* » et de l'instruction « *Calendaria particularia* » (1970). Ceux-ci décrivent également exactement comment organiser le calendrier de chaque communauté monastique. Ces documents sont valables et doivent être appliqués. La requalification non autorisée de certains jours de mémoire ne peut intervenir que dans le cadre de ces règles.

- Normalement, nous célébrons la Profession lors de la Sainte Messe d'une solennité (par exemple : Assomption de Marie, Saint Joseph, etc.) : peut-on omettre le Credo durant cette messe ?

Dans le Rituel cistercien, la profession est célébrée avec le Credo si c'est un dimanche ou un jour de solennité. Ainsi, si vous suivez le Rituel cistercien de 1998 – ce que nous espérons que tout le monde fasse dans notre Ordre – vous récitez le Credo dans ces circonstances.

- Dans notre communauté nous utilisons des textes liturgiques créés et mis en musique par nos frères pour la Liturgie des Heures. Avons-nous besoin d'une autorisation pour cela ?

Le Chapitre Conventuel peut approuver ces textes. Le Siège Apostolique devrait les confirmer.

- Le 2 février du calendrier lunaire au Vietnam, nous célébrons toujours une messe pour honorer nos ancêtres et nos parents. C'est une tradition ancienne et longue. Parfois cette célébration tombe le 2 février du calendrier solaire (Présentation du Seigneur). C'est pour cette raison que la Conférence épiscopale nous a autorisés à célébrer ce jour la Sainte Messe pour nos ancêtres et nos parents. Mais dans les monastères cisterciens, cette journée n'est pas une fête, mais une solennité. Que devons-nous faire ?

Il y a 3 possibilités :

1) La « *Praesentatione Domini* » est célébrée comme une solennité. Dans ce cas, les célébrations pour les anciens peuvent être déplacé vers le jour suivant.

2) La « *Praesentatione Domini* » est célébré comme une fête et se déroule comme le dit la Conférence épiscopale. Ceci est également possible dans l'Ocist (voir le Directoire).

3) Nous célébrons « *In Praesentatione Domini* » comme une solennité et sautons la célébration pour nos ancêtres ou la reportons d'un jour.

* Où est le lecteur pendant la prière chorale ?

Dans la tradition de notre Ordre (Ocist) différentes modalités existent : entre les stalles de l'Abbé et du Prieur il y a un pupitre d'où sont lues les lectures de vigiles. Les répons sont chantés depuis le pupitre au centre des stalles du chœur, face à l'autel, les manches de la coule baissées. Les courtes lectures de toutes les autres Heures sont lues depuis le siège de l'Hebdomadier, face à l'autel, en dehors des stalles.

Bien entendu, toutes les lectures de la Liturgie des Heures peuvent également être lues depuis l'ambon, qui est utilisé pendant la messe.

Conclusion

Nous sommes tous joignables via l'adresse email commune : liturgia@ocist.org et via nos adresses email personnelles, ainsi que par courrier et par téléphone dans nos monastères respectifs.

Nous réitérons une fois de plus notre disponibilité à être proches de vous et vous

demandons de prier pour notre travail. Au terme de ces informations détaillées, nous vous remercions tous pour l'intérêt porté à notre liturgie. C'est un trésor que nous avons en commun et que nous devons cultiver ensemble.

En communion de « prière priante » nous vous saluons chaleureusement

P. Antoine, P. Célestine, Sr. Judith, Sr. Karla, le P. Thomas, Sr. Patrizia, P. Ruben, P. Ugo